**Date d'édition:** 07/03/2023



# Référentiel de Paye



# 201746

# Indemnité forfaitaire en faveur des personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'agriculture

#### 1. Identification

Code BJ	201746
Libellé bulletin de Paie	INDEMNITE FORFAITAIRE
Code PAY	1746
Libellé	Indemnité forfaitaire en faveur des personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'agriculture
Référence	201746
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	MI130 - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	18/03/1993
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/07/2022
Date de fin de validité de la fiche	

# **Documentation Pissarho**

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/201746\_MAA\_INDEMNITE\_FORFAITAIRE.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/EL\_22\_mvt\_22.XLSX

Commentaire	

#### 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 93-350 du 10 mars 1993 instituant une indemnité forfaitaire en faveur des personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'agriculture		AGRA9201642D
Arrêté du 23 septembre 2014 fixant les montants de diverses indemnités au ministère chargé de l'agriculture		AGRS1410590A

#### 3. Conditions d'attribution

# 3.1 Populations

#### 3.1.1 Populations éligibles

Contractuel
T - Titulaire

# 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

**Date d'édition :** 07/03/2023

Appartenir au corps des conseillers principaux d'éducation Agent non-titulaire exerçant les fonctions de conseiller principal d'éducation

# 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

#### 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

L'attribution de cette indemnité est liée à l'exercice effectif des fonctions d'éducation

#### 3.5 Autres conditions

Néant

#### 3.6 Conditions d'exclusion

Néant

# 4. Incompatibilités

#### Commentaire

Néant

# 5. Modalités de liquidation

# 1 - INDEMNITÉ FORFAITAIRE PERSONNEL ÉDUCATIO

### 5.1 Expression métier

Montant annuel fixé à 1 199,16 €

# 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Type de controle	Descriptif du controle
Pas de contrôle	

# 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	Le versement de l'indemnité suit les mêmes règles que celles applicables pour le calcul du traitement
	nrincinal

#### 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	Montant indexé sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique.

#### 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	